

AUVERGNE > RIOM 18/11/15 - 17H44

## Meurtre de Perrier : Benjamin Jarry condamné à huit ans de réclusion



La rixe fatale à Jean-Marc Foury s'est déroulée derrière la porte de cette cave. -  
Olivier CHORUSZKO

**Le Puydômois de 28 ans qui comparaît depuis lundi devant les assises a été reconnu coupable d'homicide involontaire et condamné à huit ans de réclusion criminelle, ce mercredi après-midi.**

Après trois heures et demi de délibéré, la cour a prononcé une sanction inférieure aux réquisitions de l'avocate générale. En fin de matinée, celle-ci avait réclamé dix ans de réclusion contre l'accusé, défendu par Me Jean-François Canis.

Benjamin Jarry avait tué Jean-Marc Foury d'une dizaine de coups de couteau lors d'une rixe qui avait dégénéré, le 12 novembre 2013 à Perrier. Le corps de la victime, âgée de 36 ans, avait été dissimulé pendant quatre jours sur les lieux du crime, dans la cave de la maison qu'occupaient Benjamin Jarry et sa compagne.

Le meurtrier avait ensuite transporté le cadavre pour l'enterrer dans un ravin dix kilomètres plus loin, à Saint-Yvoine, tout près du domicile de ses parents. Il s'était finalement rendu à la gendarmerie d'Issoire le 22 novembre et était immédiatement passé aux aveux.

PUY-DE-DOME